

Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions établi en application de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 de ce même Code et portons à votre connaissance les informations complémentaires requises par ce même article concernant les attributions gratuites d'actions de la Société durant l'année 2025.

Plans d'attribution d'actions TotalEnergies

	Plan 2022	Plan 2023 ^(a)	Plan 2024	Plan mondial 2024	Plan 2025
Date d'Assemblée générale	28/05/2021	26/05/2023	24/05/2024	26/05/2023	24/05/2024
Date d'attribution	16/03/2022	26/05/2023	24/05/2024	23/05/2024	19/03/2025
Cours de clôture à la date d'attribution	45,540 €	55,760 €	65,990 €	65,700 €	58,810 €
Cours moyen unitaire d'achat des actions par la Société	61,25 €	n/a	n/a	n/a	n/a
Nombre total d'actions de performance attribuées, dont :	7 353 271	7 985 203	7 775 722	10 666 900	9 190 018
Mandataires sociaux ^(b)	100 000	110 694	140 720	300	140 387
–P. Pouyanné	100 000	110 000	140 000	–	140 000
–V. Della Puppa Tibi	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
–R. Garcia-Ivaldi	–	350	360	100	–
–E. de Jonge	n/a	–	–	100	–
–A. Pobo	–	344	360	100	387
Date d'attribution définitive, sous réserve des conditions fixées (fin de la période d'acquisition)	17/03/2025	27/05/2026	24/05/2027	24/05/2029	20/03/2028
Cession possible à compter du (fin de la période de conservation)	17/03/2025	27/05/2026	24/05/2027	24/05/2029	20/03/2028
Taux d'acquisition après constatation des conditions de performance :	85,4%	84,6%	n/a	n/a	n/a
Nombre d'actions de performance attribuées :					
–Existantes au 1er janvier 2025	7 148 245	7 878 108	7 762 851	10 329 400	–
–Notifiées en 2025	–	–	–	–	9 190 018
–Annulées en 2025	(937 957)	(127 154)	(83 775)	(742 000)	(70 975)
–Attribuées définitivement en 2025 ^(d)	(6 210 288)	(2 580)	(2 831)	(4 400)	(243)
EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2025	–	7 748 374	7 676 245	9 583 000	9 118 800

(a) Inclut 37 000 actions de performance attribuées le 13 décembre 2023 à 4 dirigeants recrutés en 2023 dans le cadre de la Décision du Conseil d'administration du 13 décembre 2023 et de l'Assemblée générale du 26 mai 2023. Pour ces actions de performance, le début de la période d'acquisition est le 13 décembre 2023 et la date d'attribution définitive le 14 décembre 2026, sous réserve des conditions fixées (fin de la période d'acquisition). Le cours de clôture à la date d'attribution était de 61,36€.

(b) Liste nominative des mandataires sociaux ayant cette qualité au cours de l'exercice 2025. Mme Valérie Della Puppa Tibi est salariée de TotalEnergies SE et administrateur de TotalEnergies SE représentant les salariés actionnaires depuis le 23 mai 2025. M. Garcia-Ivaldi est salarié de TotalEnergies Renewables et administrateur de TotalEnergies SE représentant les salariés depuis le 9 juin 2020. Mme de Jonge est salariée de TotalEnergies SE et administrateur de TotalEnergies SE représentant les salariés

actionnaires entre le 25 mai 2022 et le 23 mai 2025. M. Pobo est salarié de TotalEnergies SE et administrateur de TotalEnergies SE représentant les salariés depuis le 14 octobre 2020.

(c) Le nombre d'actions de performance attribuées aux mandataires sociaux comprend les attributions d'actions de performance effectuées au profit des mandataires sociaux (administrateurs représentant les salariés ou administrateurs représentant les salariés actionnaires) ayant cette qualité à la date d'attribution.

(d) Les attributions définitives incluent les attributions anticipées à la suite du décès des bénéficiaires des actions pour le plan considéré.

Actions de performance

Il est rappelé que les actions TotalEnergies, préalablement rachetées par la Société sur le marché, sont définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans à compter de la date d'attribution. Par ailleurs, la cession des actions attribuées définitivement au titre des plans antérieurs à 2022 ne peut intervenir qu'au terme d'une période de conservation de deux ans à compter de la date d'attribution définitive.

L'attribution définitive est assortie d'une condition de présence et de plusieurs conditions de performance. Les conditions de performance s'appliquent dès la première action pour les bénéficiaires dirigeants. Pour les bénéficiaires non-dirigeants, l'attribution des 150 premières actions n'est pas soumise aux conditions de performance, qui s'appliquent cependant sur les actions au-delà de ce seuil.

Les conditions de performance applicables aux plans en cours d'acquisition lors de l'exercice 2025 sont les suivantes :

Plan 2025

- Pour 25% des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron) pendant les trois années d'acquisition (2025, 2026 et 2027) sur la base du *Total Shareholder Return* (« TSR ») de l'année considérée, le dividende étant considéré réinvesti.
- Pour 25% des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron) sur la base de la variation annuelle du *cash flow* net par action exprimé en dollar pendant les trois années d'acquisition (2025, 2026 et 2027).
- Pour 20% des actions, le niveau atteint par le point mort cash organique avant dividende au regard de l'objectif fixé pour les trois années d'acquisition (2025, 2026 et 2027). Le point mort cash organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement (MBA) couvre les investissements organiques¹. Il permet de mesurer la capacité de la Compagnie à résister à des variations de prix du baril de Brent.
Pour les trois conditions de performance ci-dessus, la moyenne des trois taux d'attribution obtenue (pour chacun des trois exercices sociaux sur lesquels sont appréciées les conditions de performance) est exprimée en pourcent et plafonnée à 100%.
- Pour 15% des actions, le critère de l'évolution des émissions de méthane sur les installations opérées en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de méthane fixé pour 2027.
- Pour 15% des actions, le critère de l'intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus aux clients de la Compagnie en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction de cette intensité fixé pour 2027.

Plan 2024

- Pour 25% des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron) sur la base du *Total Shareholder Return* (« TSR ») pendant les trois années d'acquisition (2024, 2025 et 2026). Le TSR considéré est celui du dernier trimestre de l'année, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes.
- Pour 25% des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron) sur la base de la variation annuelle du *cash flow* net par action exprimé en dollar pendant les trois années d'acquisition (2024, 2025 et 2026).
- Pour 20% des actions, le niveau atteint par le point mort cash organique avant dividende au regard de l'objectif fixé pour les trois années d'acquisition (2024, 2025 et 2026). Le point mort cash organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement (MBA) couvre les investissements organiques¹. Il permet de mesurer la capacité de la Compagnie à résister à des variations de prix du baril de Brent.

Pour les trois conditions de performance ci-dessus, la moyenne des trois taux d'attribution obtenue (pour chacun des trois exercices sociaux sur lesquels sont appréciées les conditions de performance) est exprimée en pourcent et plafonnée à 100%.

- Pour 15% des actions, le critère de l'évolution des émissions de méthane sur les installations opérées en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de méthane fixé pour 2026.
- Pour 15% des actions, le critère de l'intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus aux clients de la Compagnie en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction de cette intensité fixé pour 2026.

Plan 2023

- Pour 25% des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron) sur la base du *Total Shareholder Return* (« TSR ») pendant les trois années d'acquisition (2023, 2024 et 2025). Le TSR considéré est celui du dernier trimestre de l'année, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes.
- Pour 25% des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron) sur la base de la variation annuelle du *cash flow* net par action exprimé en dollar pendant les trois années d'acquisition (2023, 2024 et 2025).
- Pour 20% des actions, le niveau atteint par le point mort cash organique avant dividende au regard de l'objectif fixé pour les trois années d'acquisition (2023, 2024 et 2025). Le point mort cash organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement (MBA) couvre les investissements organiques¹. Il permet de mesurer la capacité de la Compagnie à résister à des variations de prix du baril de Brent.

Pour les trois conditions de performance ci-dessus, la moyenne des trois taux d'attribution obtenue (pour chacun des trois exercices sociaux sur lesquels sont appréciées les conditions de performance) est exprimée en pourcent et plafonnée à 100%.

¹ Investissements organiques : investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres intérêts ne conférant pas le contrôle.

- Pour 15% des actions, le critère de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations opérées (Scopes 1+2) en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES fixé pour 2025.
- Pour 15% des actions, le critère de l'évolution des émissions de méthane sur les installations opérées en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de méthane fixé pour 2025.

Plan d'attribution mondial 2024

A l'occasion du 100e anniversaire de TotalEnergies, le Conseil d'administration a décidé de procéder à une attribution exceptionnelle d'actions aux collaborateurs de la Compagnie² (hors Président-directeur général) partout dans le monde en approuvant, lors de sa séance du 23 mai 2024, un plan d'attribution gratuite de 100 actions de la Société, sous condition de présence d'une durée de cinq ans à compter de la date d'attribution.

Les actions TotalEnergies, préalablement rachetées par la Société sur le marché, sont définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, à l'issue d'une période d'acquisition de cinq ans à compter de la date d'attribution et ne sont pas soumises à une condition de performance.

Actions TotalEnergies attribuées durant l'année 2025 aux mandataires sociaux (attribution réalisée le 19 mars 2025 par décision du Conseil d'administration de TotalEnergies SE)

	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions (en €) ^(a)	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Patrick Pouyanné Président-Directeur Général	Plan 2025 19/03/2025	140 000	5 401 760,00 ^(a)	20/03/2028	20/03/2028
Valérie Della Puppa Tibi Administrateur représentant les salariés actionnaires depuis le 23 mai 2025	Plan 2025 19/03/2025	n/a	n/a	n/a	n/a
Romain Garcia-Ivaldi Administrateur représentant les salariés depuis le 9 juin 2020	Plan 2025 19/03/2025	–	–	–	–
Emma de Jonge Administrateur représentant les salariés actionnaires jusqu'au 23 mai 2025	Plan 2025 19/03/2025	–	–	–	–

² TotalEnergies SE et les sociétés dont le capital social est détenu à plus de 50% par TotalEnergies SE et qui sont directement ou indirectement contrôlées par TotalEnergies SE ou sous contrôle conjoint, à l'exception d'un nombre limité de sociétés cogérées avec d'autres acteurs pétroliers, ainsi que celles enregistrées ou immatriculées dans un pays sous sanctions économiques.

	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions (en €) ^(a)	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Angel Pobo Administrateur représentant les salariés depuis le 14 octobre 2020	Plan 2025 19/03/2025	387	14 932,01 ^(a)	20/03/2028	20/03/2028
Total		140 387	5 416 692,01		

(a) Valorisation des actions de performance pour l'année 2025 conformément à l'application de la norme IFRS 2, qui prend en compte une hypothèse de taux d'attribution de 80% des actions à l'issue de la période d'acquisition, valorisées sur la base d'une juste valeur unitaire de 48,23 euros. Cette juste valeur a été calculée en application de la norme IFRS 2 à la date d'attribution du plan, soit le 19 mars 2025, sur la base d'un cours de clôture de l'action TotalEnergies à cette date de 58,81 euros.

Actions de performance TotalEnergies attribuées durant l'année 2025 à chacun des dix salariés de TotalEnergies SE non-mandataires sociaux³ dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé (attribution réalisée le 19 mars 2025 par décision du Conseil d'administration de TotalEnergies SE)

Nom du salarié	Nombre d'actions
Jean-Pierre SBRAIRE	44 000
Namita SHAH	42 000
Bernard PINATEL	40 000
Stéphane MICHEL	37 500
Helle KRISTOFFERSEN	36 000
Nicolas TERRAZ	33 000
Aurélien HAMELLE	27 000
Pierre BANG	21 000
Bertrand BLAISE	20 000
Nolwenn DELAUNAY	16 500

Actions TotalEnergies attribuées définitivement aux mandataires sociaux durant l'année 2025

Liste nominative des mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice
Patrick Pouyanné Président-Directeur Général	Plan 2022 16/03/2022	85 400
Valérie Della Puppa Tibi Administrateur représentant les salariés actionnaires depuis le 23 mai 2025		n/a

³ A la date d'attribution initiale.

Romain Garcia-Ivaldi Administrateur représentant les salariés depuis le 9 juin 2020		–
Emma de Jonge Administrateur représentant les salariés actionnaires jusqu'au 23 mai 2025		–
Angel Pobo Administrateur représentant les salariés depuis le 14 octobre 2020		–

Actions TotalEnergies attribuées définitivement durant l'année 2025 à chacun des dix salariés de TotalEnergies SE non-mandataires sociaux⁴ dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé

Nom du salarié	Nombre d'actions attribuées Plan 2022
Namita SHAH	28 182
Bernard PINATEL	27 328
Jean-Pierre SBRAIRE	25 620
Helle KRISTOFFERSEN	23 058
Stéphane MICHEL	18 788
Nicolas TERRAZ	17 080
Karine BOISSY-ROUSSEAU	13 664
Carole LE GALL	12 810
Kevin MCLACHLAN	12 810
Jacques-Emmanuel SAULNIER	12 085

Répartition entre les catégories de bénéficiaires des actions de performance TotalEnergies attribuées durant l'année 2025

Plan 2025	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions notifiées	Répartition
Principaux dirigeants	9	421 500	5%
Cadres dirigeants ^(a)	249	1 789 800	19%
Autres salariés	12 998	6 978 718	76%
Total	13 256	9 190 018	100%

⁴ A la date d'attribution définitive.